

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 20 FÉVRIER 2012, À 20H00, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Joëlle Réhel, Eve Sapina et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers, Jean-Marc Fortin, Normand Grenier et Richard Ruest formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Gérard Boutin.

Sont également présents le directeur général intérimaire, monsieur André Cholette et la greffière, Me Julie Waite.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 20 février 2012 ouverte.

RÉSOLUTION 2012-02-022

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié par l'ajout des points 13.1, 13.2 et 13.3 :

- 13.1 Nomination d'un membre du Comité Consultatif d'Urbanisme pour la période du 20 février au 31 décembre 2012
- 13.2 Demande de soutien financier – Service de sécurité incendie de la Ville – 1^{re} édition du tournoi de hockey multi-caserne
- 13.3 Achat de deux moteurs électriques – Les équipements Twin (1980) Itée – Service des travaux publics- Appropriation à partir du fonds de roulement

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2012

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
- 1b) Rapport mensuel du conseil municipal
2. Première période de questions
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 janvier 2012
- 3.2 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU tenue le 25 janvier 2012
4. Avis de motion

4.1 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 442 concernant l'utilisation de l'eau potable et abrogeant les règlements numéros 417-2 et 417-3

5. Réglementation

5.1 Dépôt du certificat de la greffière suite à la procédure d'enregistrement tenue le 1^{er} février 2012 en regard du règlement d'emprunt n° E-440-1 (travaux d'infrastructures sur la rue Bousquet, du chemin Ozias-Leduc à la rue des Perdrix)

5.2 Adoption du règlement numéro 331-8 augmentant à 907 045 \$ le montant du fonds de roulement

6. Administration générale

6.1 Dépôt du rapport de la greffière – Déclaration de participation d'un membre du conseil municipal à la formation obligatoire en éthique et déontologie

6.2 Octroi d'un contrat à la firme Innovision + inc. – Délimitation des districts électoraux

6.3 Embauche de messieurs Steve Cervantes et Mario Lacombe aux postes de chef aux opérations du Service de sécurité incendie de la Ville

6.4 Dossier du boisé de la rue des Perdrix – Zone P-101 – Lot 3 952 929 – Position de la Ville d'Otterburn Park

6.5 Formation offerte par le Réseau des élues municipales de la Montérégie Est (RÉMME) – Développer son sens politique – Participation de madame la conseillère Clarisse Viens

6.6 Formation offerte par la Corporation Les Fleurons du Québec – Les Ateliers Verts 2012 – Participation de deux employés cols bleus de la Ville

6.7 Formation offerte par l'Association québécoise d'urbanisme – Le CCU et la refonte du plan et des règlements d'urbanisme – Participation des membres du conseil municipal et du comité consultatif d'urbanisme ainsi que d'officiers municipaux

6.8 Autorisation de participation au congrès annuel de la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec du 23 au 25 mai 2012 – Me Julie Waite, directrice du Service des affaires juridiques et du greffe et madame Rachel Comeau, directrice du Service de l'urbanisme

6.9 Renouvellement du contrat – Service en arboriculture – Firme Agenfor

6.10 Union des municipalités du Québec : Assises 2012– Participation de deux membres du conseil municipal

6.11 Rencontre municipale de l'énergie offerte par l'Association Québécoise pour la Maîtrise de l'Énergie – Participation de madame la conseillère Clarisse Viens

7. Finances

7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 13 janvier au 16 février 2012

7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits numéro CT-2012-02-01

8. Développement et mise en valeur du territoire

8.1 Demande de PIIA pour l'installation d'enseignes – 617, chemin Ozias-Leduc

- 8.2 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 853, rue Mason
- 8.3 Demande d'exemption de l'obligation de fournir et de maintenir des cases de stationnement – 315, chemin Ozias-Leduc
9. Travaux publics
 - 9.1 Appel d'offres pour le contrat de collecte et d'élimination des résidus domestiques dangereux – Délégation de pouvoir à la Municipalité de McMasterville
 - 9.2 Appel d'offres – Services professionnels en ingénierie – Réhabilitation des conduites d'aqueduc et réfection des égouts sanitaires du secteur des rues Ostiguy, Milton et du Prince-Edward (de Mountainview à Barré)
 - 9.3 Demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour bénéficier du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec dans le cadre des travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc et de réfection des égouts sanitaires du secteur des rues Ostiguy, Milton et du Prince-Edward (de Mountainview à Barré)
10. Famille, culture et loisir
 - 10.1 Proclamation de la semaine de l'action bénévole du 15 au 21 avril 2012 sous le thème : « *Votre présence fait la différence* »
 - 10.2 Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire – Exposition concours Salon d'automne 150 variations sur un thème – Proposition de commandite
 - 10.3 Versement d'une aide financière à la Maison des Jeunes Quatre Fenêtres
 - 10.4 Demande de soutien financier – Monsieur Cédric Sapina Gaudreau
 - 10.5 Demande de soutien financier – La Légion Royale Canadienne – Filiale Auclair # 121
 - 10.6 Soirée-bénéfice – Le Chœur de la Montagne – Le 17 février 2012
 - 10.7 Fugue en art majeur – Participation à la huitième édition de l'évènement
11. Environnement
12. Sécurité aux citoyens
 - 12.1 Entente intermunicipale relative au déploiement en mode multi-caserne dans le cadre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu – Autorisation de signature
13. Affaires nouvelles
14. Deuxième période de questions
15. Levée de la séance

RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire, Gérard Boutin, fait état des dossiers suivants :

Ministère de la sécurité publique

Le ministère a décerné à la Ville d'Otterburn Park une mention spéciale du jury à l'occasion du mérite québécois pour l'implication de la Ville lors des inondations du printemps dernier.

Défi 5/30

La Ville d'Otterburn Park participe au défi 5/30, pour une troisième année consécutive. Cette année, nous sommes jumelés avec la Ville de Mont-Saint-Hilaire. Ce défi consiste principalement à bien manger, à bouger et à prendre du temps pour soi. Les inscriptions se font jusqu'au 29 février 2012.

Madame la conseillère Joëlle Réhel

Club de marche de la Ville d'Otterburn Park

Le club de marche de la Ville débutera le 1^{er} mars 2012 dès 19h.

Monsieur le conseiller Richard Ruest

Plantes vivaces et arbustes

Il y aura échange de plantes vivaces et don d'arbustes le 27 mai 2012.

RIEVR

Les débits d'eau ont diminué considérablement depuis la dernière année.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h08 à 20h17 :

Monsieur Laurent Caron

Entente intermunicipale sur le déploiement multicaserne

Est-ce possible que la Ville d'Otterburn Park soit appelée à intervenir régulièrement à la Ville de Mont-Saint-Hilaire lors d'intervention incendie?

RÉSOLUTION 2012-02-023

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 16
JANVIER 2012**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 janvier 2012, tel que rédigé.

DÉPÔT

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CCU TENUE LE 25 JANVIER 2012

Est déposé le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 janvier 2012.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT NUMÉRO 442 CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 417-2 ET 417-3

Monsieur le conseiller Richard Ruest donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du règlement numéro 442 concernant l'utilisation de l'eau potable et abrogeant les règlements numéros 417-2 et 417-3.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement le 17 février 2012.

DÉPÔT

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE LE 1^{ER} FÉVRIER 2012 EN REGARD DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N^O E-440-1 (TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR LA RUE BOUSQUET, DU CHEMIN OZIAS-LEDUC À LA RUE DES PERDRIX)

La greffière dépose le certificat qu'elle a rédigé à la fin de la journée d'enregistrement portant sur l'approbation du règlement d'emprunt n^o E-440-1 ayant décrété des travaux d'infrastructures sur la rue Bousquet, du chemin Ozias-Leduc à la rue des Perdrix, ainsi qu'un emprunt au montant de 137 169 \$ pour leur réalisation.

Aucune personne n'ayant apposé sa signature audit registre, le règlement d'emprunt n^o E-440-1 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, monsieur le maire fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du règlement numéro 331-8.

RÉSOLUTION 2012-02-024

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 331-8 AUGMENTANT À 907 045 \$ LE MONTANT DU FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 janvier 2012 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 331-8.

DÉPÔT

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA GREFFIÈRE – DÉCLARATION DE PARTICIPATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL À LA FORMATION OBLIGATOIRE EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, Me Julie Waite, greffière de la Ville d'Otterburn Park, dépose à la présente séance du conseil, la déclaration de participation de monsieur le conseiller Normand Grenier à la formation

obligatoire portant sur l'éthique et la déontologie en matière municipale destinée aux élus municipaux s'étant tenue le 14 janvier 2012.

**RÉSOLUTION
2012-02-025**

**OCTROI D'UN CONTRAT À LA FIRME INNOVISION + INC. – DÉLIMITATION DES
DISTRICTS ÉLECTORAUX**

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Innovision + inc. pour réviser les districts électoraux de la Ville d'Otterburn Park, en collaboration avec la directrice des affaires juridiques et du greffe et conformément aux prescriptions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

CONSIDÉRANT que cette firme assumera la récupération et la mise à niveau de la cartographie municipale, le traitement des adresses d'électeurs et l'analyse complète des résultats afin de recommander la reconduction du règlement portant sur la division des districts électoraux ou l'adoption d'une nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des Affaires juridiques et du greffe formulée dans sa fiche de présentation datée du 20 janvier 2012 adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

QUE la Ville accorde le contrat à la firme Innovision + inc. au coût maximal de 14 000 \$, taxes incluses et selon les modalités et conditions décrites dans la soumission de ladite firme;

QUE la Ville autorise le maire ou en son absence, le maire suppléant et la greffière à signer les documents nécessaires à cette fin;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces honoraires soient puisés à même le poste budgétaire des honoraires autres 02-140-00-419.

**RÉSOLUTION
2012-02-026**

**EMBAUCHE DE MESSIEURS STEVE CERVANTES ET MARIO LACOMBE AUX POSTES DE
CHEF AUX OPÉRATIONS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville d'embaucher des chefs aux opérations pour réaliser avec le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur John Thompson, la réorganisation dudit service afin de rencontrer les orientations ministérielles et le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a dûment été lancé afin de nommer des nouveaux titulaires pour combler ces postes;

CONSIDÉRANT que des entrevues de sélection ont été tenues avec certaines des personnes qui ont posé leur candidature audits postes;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection formé à cet effet;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE messieurs Steve Cervantes et Mario Lacombe soient embauchés au poste de chef aux opérations du Service de sécurité incendie de la Ville pour un salaire annuel de onze mille sept cents dollars (11 700 \$) à compter du 20 février 2012;

QUE le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière soient autorisés à signer les contrats de travail avec messieurs Cervantes et Lacombe conformément à la politique de la Ville relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre qui leurs sont applicables.

**RÉSOLUTION
2012-02-027**

**DOSSIER DU BOISÉ DE LA RUE DES PERDRIX – ZONE P-101 – LOT 3 952 929 –
POSITION DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park est propriétaire d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot trois millions neuf cent cinquante-deux mille neuf cent vingt-neuf (3 952 929) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Rouville;

CONSIDÉRANT que cet immeuble est un terrain situé sur la rue des Perdrix et occupe une superficie de 3 587,2 m², non construisible selon la réglementation actuellement en vigueur à la Ville;

CONSIDÉRANT que les résidents de ce secteur bénéficient du parc des Perdrix déjà aménagé et la Ville conclue donc, qu'elle est disposée à recevoir des propositions en vue de la cession éventuelle de cet immeuble et sa mise en valeur à des fins résidentielles;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la refonte des règlements d'urbanisme, la réglementation applicable à cette zone sera analysée et amendée, notamment afin d'abroger la zone P-101 (parc et espaces verts) au zonage pour permettre l'habitation;

CONSIDÉRANT que le but recherché par la vente de cet immeuble est de mettre à l'avant plan la richesse collective de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, le produit de la vente de cet immeuble sera versé à la Ville, dans un fonds spécial dédié aux parcs;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal indique son souhait de mandater l'administration municipale afin de procéder à la vente de cet immeuble par soumissions publiques en fixant une mise à prix minimale conformément à l'évaluation de la valeur marchande réalisée par la firme d'évaluateurs agréés, Évimbec ltée, en date du 2 novembre 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE le conseil municipal accepte de vendre le lot 3 952 929 selon les modalités et conditions décrites précédemment à la présente résolution, comme étant au long récépissé.

**RÉSOLUTION
2012-02-028**

**FORMATION OFFERTE PAR LE RÉSEAU DES ÉLUES MUNICIPALES DE LA
MONTÉRÉGIE EST (RÉMME) – DÉVELOPPER SON SENS POLITIQUE – PARTICIPATION
DE MADAME LA CONSEILLÈRE CLARISSE VIENS**

CONSIDÉRANT l'offre de formation intitulée « Développer son sens politique », offerte par le Réseau des élues municipales de la Montérégie Est (RÉMME) à Saint-Hyacinthe, le 18 février 2012 au coût de 30 \$;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par madame la conseillère Clarisse Viens à participer à cette formation;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

QUE madame la conseillère Clarisse Viens soit et est autorisée rétroactivement, à participer à cette formation décrite ci-dessus et que les dépenses encourues à cet effet lui soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

**RÉSOLUTION
2012-02-029**

**FORMATION OFFERTE PAR LA CORPORATION LES FLEURONS DU QUÉBEC – LES
ATELIERS VERTS 2012 – PARTICIPATION DE DEUX EMPLOYÉS COLS BLEUS DE LA
VILLE**

CONSIDÉRANT l'offre de formation des Fleurons du Québec portant sur le thème de l'éducation, de la fréquentation des espaces verts et de l'implication

des citoyens de tous les secteurs et de tout âge dans le verdissement de leur environnement;

CONSIDÉRANT que cette activité de formation est organisé par la Ville de Sainte-Julie et se tenait le 16 février 2012 au coût de 200 \$, plus les taxes applicables, par inscription;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le directeur du Service des travaux publics de la Ville d'Otterburn Park autorise rétroactivement deux employés cols bleus, à participer à cette formation décrite ci-dessus et que les dépenses encourues à cet effet leur soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

**RÉSOLUTION
2012-02-030**

FORMATION OFFERTE PAR L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME – LE CCU ET LA REFONTE DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME – PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME AINSI QUE D'OFFICIERS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT l'offre de formation intitulée « Le CCU et la refonte du plan et des règlements d'urbanisme », offerte par l'Association québécoise d'urbanisme à Otterburn Park le 24 mars 2012 au coût maximal de 1 500 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par les divers membres et officiers municipaux à participer à cette formation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service de l'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation datée du 3 février 2012 adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE les membres du conseil municipal, les membres du comité consultatif d'urbanisme, la directrice du Service d'urbanisme et les deux inspecteurs en urbanisme soient et sont autorisés, à participer à cette formation décrite ci-dessus;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette activité soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-00-454 (conseil) et 02-610-00-675 (CCU).

**RÉSOLUTION
2012-02-031**

AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS ANNUEL DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC DU 23 AU 25 MAI 2012 – ME JULIE WAITE, DIRECTRICE DU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU GREFFE ET MADAME RACHEL COMEAU, DIRECTRICE DU SERVICE DE L'URBANISME

CONSIDÉRANT que la directrice du Service des affaires juridiques et du greffe et la directrice du Service de l'urbanisme souhaitent participer au congrès annuel de la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec;

CONSIDÉRANT que ce congrès permet notamment aux participants, d'être informés de l'évolution et des nouveautés du milieu municipal tout en assistant et participant à des conférences et ateliers;

CONSIDÉRANT que les frais de ce congrès sont de 455 \$, plus les taxes applicables (tarif membre) pour Me Waite et de 515 \$, plus les taxes applicables (tarif non membre) pour madame Comeau;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des affaires juridiques et du greffe, de la directrice du Service de l'urbanisme et du directeur général intérimaire, formulée dans leur fiche de présentation datée du 8 février 2012 adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal autorise Me Julie Waite et madame Rachel Comeau à participer audit congrès à Laval et que tous leurs frais inhérents à cette activité leurs soient remboursés sur présentation des pièces justificatives;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ce congrès soient puisés à même les postes budgétaires des congrès 02-140-00-329 (greffe) et 02-610-00-329 (urbanisme).

**RÉSOLUTION
2012-02-032**

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT – SERVICE EN ARBORICULTURE – FIRME AGENFOR

CONSIDÉRANT que la Ville a besoin de recourir ponctuellement aux services d'un arboriculteur pour les fins de l'application des dispositions du règlement de zonage portant sur l'abattage ou l'élagage des arbres;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service d'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 2 février 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

QUE la Ville d'Otterburn Park retienne de nouveau pour l'année 2012, les services en arboriculture de monsieur Michel Ross de la firme Agenfor, suivant des honoraires de 30 \$ de l'heure pour le traitement des dossiers d'inspection et d'évaluation arboricole et des honoraires de 52,50 \$ de l'heure pour le traitement des dossiers nécessitant des recommandations professionnelles et lors de témoignage à la cour, le tout conformément aux modalités et conditions décrites dans la soumission de cette firme;

QUE les honoraires ci-dessus mentionnés incluent les dépenses encourues par le représentant de la firme Agenfor, monsieur Michel Ross, dans l'exercice de son travail;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces honoraires soient puisés à même les postes budgétaires honoraires – consultation professionnelle 02-610-00-419 et honoraires juridiques – spécialiste à la cour 02-610-00-412.

**RÉSOLUTION
2012-02-033**

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC : ASSISES 2012 – PARTICIPATION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec a lancé une invitation dans le cadre de ses Assises 2012, qui se tiendront au Lac-Leamy à Gatineau du 9 au 12 mai 2012;

CONSIDÉRANT que ces Assises annuelles se veulent un lieu de rencontre, de partage d'informations et de formations pertinentes pour les membres du conseil municipal présents pour les aider à promouvoir le développement du milieu de vie de leurs citoyens et de leur offrir des services diversifiés et de qualité;

CONSIDÉRANT que les ateliers et les cliniques dispensés permettent aux participants d'acquérir ou d'approfondir leurs connaissances du milieu municipal eu égard aux enjeux et aux préoccupations contemporaines des citoyens;

CONSIDÉRANT que ce congrès se veut également une occasion de parfaire le réseautage municipal et d'affaires pour le bénéfice de la population et conséquemment, de l'administration municipale;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal autorise monsieur le maire, Gérard Boutin et monsieur le conseiller, Normand Grenier à participer à ces Assises;

QUE la Ville paye un montant de 880 \$, plus les taxes applicables, par inscription;

QUE toutes les autres dépenses inhérentes à cette activité leurs soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

**RÉSOLUTION
2012-02-034**

RENCONTRE MUNICIPALE DE L'ÉNERGIE OFFERTE PAR L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE – PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE CLARISSE VIENS

CONSIDÉRANT l'offre de formation intitulée « Rencontre municipale de l'énergie », offerte par l'Association Québécoise pour la Maîtrise de l'Énergie à Boucherville le 28 mars 2012 au coût de 250 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par madame la conseillère Clarisse Viens à participer à cette formation;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE madame la conseillère Clarisse Viens soit et est autorisée à participer à cette rencontre décrite ci-dessus et que les dépenses encourues à cet effet lui soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

**RÉSOLUTION
2012-02-035**

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 13 JANVIER AU 16 FÉVRIER 2012

CONSIDÉRANT que le trésorier intérimaire soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 13 janvier au 16 février 2012 tels que ci-après :

Déboursés par chèques

Fonds d'administration

Liste des prélèvements 26 433,14 \$

Liste au 16 février 2012 239 378,61 \$

Chèques n^{os} 8122 à 8136, 8138 à 8149,
8151 à 8153 et 8156 à 8161 278 197,35 \$

Déboursés par retraits bancaires 454 418,43 \$

TOTAL DES DÉBOURSÉS : 998 427,53 \$

DÉPÔT

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS N° CT-2012-02-01

La greffière dépose pour et au nom du trésorier intérimaire, le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2012-02-01. Il y certifie que la Ville d'Otterburn Park dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

**RÉSOLUTION
2012-02-036**

**DEMANDE DE PIIA POUR L'INSTALLATION D'ENSEIGNES – 617, CHEMIN OZIAS-
LEDUC**

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle demande pour l'installation d'une enseigne appliquée d'une superficie de 1,85 m² et d'une enseigne autonome d'une superficie de 0,58 m² a été déposée;

CONSIDÉRANT que les enseignes seront constituées de panneaux d'uréthane à haute densité avec un fini de bois;

CONSIDÉRANT que les enseignes proposées s'intègrent avec celles du commerce situé dans le même bâtiment;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2012-01-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 25 janvier 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2012-02-037**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 853, RUE
MASON**

CONSIDÉRANT que la demande consiste à remplacer sur l'ensemble du bâtiment le revêtement extérieur de vinyle existant par du bois d'ingénierie posé à la vertical;

CONSIDÉRANT que la demande consiste également à refaire l'isolation des murs extérieurs et à changer 4 fenêtres à l'arrière de la maison;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2012-02-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 25 janvier 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2012-02-038**

**DEMANDE D'EXEMPTION DE L'OBLIGATION DE FOURNIR ET DE MAINTENIR DES CASES
DE STATIONNEMENT – 315, CHEMIN OZIAS-LEDUC**

CONSIDÉRANT que la demande consiste à obtenir une exemption de l'obligation de fournir et de maintenir des cases de stationnement hors-rue en vertu de l'article 162 du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que cet article stipule notamment que «toute personne qui en fait la demande peut être exemptée de l'obligation de fournir et de maintenir des cases de stationnement hors-rue, aux conditions suivantes:

a) lors d'un projet de construction, d'agrandissement ou de changement d'usage d'un immeuble, l'aménagement à un coût raisonnable du nombre requis de cases de stationnement hors-rue est impossible en raison de contraintes physiques majeures;

b) le requérant verse dans les fonds de stationnement de la Ville un montant de mille dollars (1 000 \$) par case de stationnement hors-rue requise par le règlement et qui ne sera pas aménagée. Le produit de ce paiement ne peut servir qu'à l'achat ou l'aménagement d'immeubles servant au stationnement hors-rue»;

CONSIDÉRANT que le demandeur veut se prévaloir des dispositions de l'article 162 du règlement de zonage numéro 347 pour compenser les espaces de stationnement manquants, afin de permettre l'ajout d'un restaurant au 315, chemin Ozias-Leduc;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse complète de la situation, il est démontré que des véhicules génèrent actuellement des débordements dans les emprises municipales, sur les espaces de verdure et dans les triangles de visibilité et que par conséquent l'ajout d'un établissement de restauration occasionneraient des inconvénients accrus;

CONSIDÉRANT que l'octroi de l'exemption ne tiendrait pas compte des principes de droits administratifs reconnus, plus particulièrement eu égard à l'intérêt public et l'obligation d'une corporation municipale de ne pas prendre de décision déraisonnable;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2012-03-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 25 janvier 2012;

IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal refuse la demande.

Note de la séance :

Le vote a été demandé par monsieur le conseiller Richard Ruest ;

ONT VOTÉ EN FAVEUR : *Mesdames les conseillères Eve Sapina, Clarisse Viens et Joëlle Réhel et messieurs les conseillers Jean-Marc Fortin et Normand Grenier.*

A VOTÉ CONTRE : *Monsieur le conseiller Richard Ruest*

**RÉSOLUTION
2012-02-039**

APPEL D'OFFRES POUR LE CONTRAT DE COLLECTE ET D'ÉLIMINATION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX – DÉLÉGATION DE POUVOIR À LA MUNICIPALITÉ DE MCMASTERVILLE

CONSIDÉRANT que l'article 29.9 de la *Loi sur les cités et villes* permet aux municipalités de procéder à une demande commune de soumissions publiques pour l'adjudication d'un contrat de fourniture de services;

CONSIDÉRANT les municipalités de Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Beloeil désirent prendre part à une demande commune de soumissions publiques relativement au contrat de collecte et élimination des résidus domestiques dangereux pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 20 janvier 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

QUE le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park délègue la municipalité de McMasterville, conformément à l'article 29.9 de la *Loi sur les cités et villes*, les pouvoirs nécessaires afin de procéder à un appel d'offres pour le contrat de collecte et élimination des résidus domestiques dangereux pour les municipalités de Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Beloeil;

QUE monsieur Charles Laliberté, ing., directeur des Services techniques et de l'urbanisme à la municipalité de McMasterville, agisse à titre de mandataire en ce qui concerne ledit dossier;

QUE les collectes se tiennent aux dates suivantes :

Mont-Saint-Hilaire	28 avril 2012
McMasterville	19 mai 2012
Saint-Denis-sur-Richelieu (incluant Saint-Charles-sur-Richelieu)	26 mai 2012
Saint-Mathieu-de-Beloeil	26 mai 2012
Saint-Jean-Baptiste	26 mai 2012
Saint-Basile-le Grand	2 juin 2012
Saint-Marc-sur-Richelieu	9 juin 2012
Otterburn Park	1 ^{er} septembre 2012
Beloeil	22 septembre 2012

QUE l'acceptation de la soumission par la municipalité de McMasterville lie envers l'adjudicataire chaque municipalité qui a pris part à la demande commune de soumissions publiques;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-452-10-446.

**RÉSOLUTION
2012-02-040**

APPEL D'OFFRES – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – RÉHABILITATION DES CONDUITES D'AQUEDUC ET RÉFECTION DES ÉGOUTS SANITAIRES DU SECTEUR DES RUES OSTIGUY, MILTON ET DU PRINCE-EDWARD (DE MOUNTAINVIEW À BARRÉ)

CONSIDÉRANT que la Ville a présenté au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) son Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout pour le territoire d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que le 16 janvier 2012, la Ville a reçu l'accord du MAMROT à l'effet que le Plan d'intervention est conforme;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite maintenant réaliser des travaux d'infrastructures de réhabilitation des conduites d'aqueduc et la réfection des égouts sanitaires du secteur des rues Ostiguy, Milton et du Prince-Edward (de Mountainview à Barré) et procéder, conformément à la loi, à un appel d'offres de services professionnels en ingénierie pour réaliser ce mandat;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général intérimaire formulée auprès des membres du conseil municipal en date du 13 février 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE le conseil municipal autorise l'administration municipale à procéder à un appel d'offres conformément à la loi afin d'obtenir des propositions de services professionnels d'ingénierie pour la réalisation des travaux d'infrastructures de

réhabilitation des conduites d'aqueduc et la réfection des égouts sanitaires du secteur des rues Ostiguy, Milton et du Prince-Edward (de Mountainview à Barré);
QUE l'appel de propositions se réalise selon le devis préparé à cet effet et que le conseil municipal approuve la grille d'évaluation des propositions;

QUE le directeur général nomme les membres du comité de sélection conformément au règlement numéro 440 déléguant au directeur général certains pouvoirs en matière contractuelle et que ces derniers soient mandatés pour constituer le comité chargé d'évaluer les propositions soumises, préparer et signer le rapport de recommandations à soumettre au conseil municipal.

**RÉSOLUTION
2012-02-041**

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE POUR BÉNÉFICIER DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES CONDUITES D'AQUEDUC ET DE RÉFECTION DES ÉGOUTS SANITAIRES DU SECTEUR DES RUES OSTIGUY, MILTON ET DU PRINCE-EDWARD (DE MOUNTAINVIEW À BARRÉ)

CONSIDÉRANT que le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) permettrait à la Ville d'Otterburn Park de réaliser les travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc et de réfection des égouts sanitaires du secteur des rues Ostiguy, Milton et du Prince-Edward (de Mountainview à Barré);

CONSIDÉRANT que la Ville n'a pas les ressources financières adéquates afin de procéder à la réfection de ces infrastructures sans l'obtention d'une aide financière;

CONSIDÉRANT que les travaux de ces conduites mentionnés au Plan d'intervention de la Ville sont prioritaires et à réhabiliter;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général intérimaire formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 9 février 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE le conseil municipal autorise l'administration municipale à présenter la demande d'aide financière au programme TECQ du MAMROT.

**RÉSOLUTION
2012-02-042**

**PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE DU 15 AU 21 AVRIL 2012
SOUS LE THÈME : « VOTRE PRÉSENCE FAIT LA DIFFÉRENCE »**

CONSIDÉRANT que la Semaine de l'action bénévole se tiendra du 15 au 21 avril prochain, partout au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT que cette forme de reconnaissance est l'occasion de rendre hommage aux bénévoles qui s'efforcent d'améliorer la qualité de leurs collectivités et la vie de leurs concitoyens;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park veut également souligner l'apport essentiel des bénévoles à la vie communautaire otterburnoise;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE le conseil municipal proclame la Semaine de l'action bénévole, du 15 au 21 avril 2012;

QUE cette Semaine soit soulignée par des panneaux aux entrées de la Ville et par d'autres moyens proposés par la direction générale.

**RÉSOLUTION
2012-02-043**

**MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONT-SAINT-HILAIRE – EXPOSITION CONCOURS
SALON D'AUTOMNE 150 VARIATIONS SUR UN THÈME – PROPOSITION DE
COMMANDITE**

CONSIDÉRANT l'offre de partenariat du Musée des Beaux-Arts de Mont-Saint-Hilaire, prenant la forme d'une commandite d'une mention d'honneur d'une valeur de 225 \$ dans le cadre de l'exposition concours annuelle *Salon d'automne 150 variations sur un thème* qui se tiendra du 27 septembre au 28 octobre 2012;

CONSIDÉRANT que cet événement contribue au développement des arts visuels dans la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT la Politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette Politique, la Ville s'est engagée à offrir une vie culturelle de qualité aux familles otterburnoises;

CONSIDÉRANT la Politique culturelle en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette Politique, la Ville s'est engagée à soutenir et enrichir l'identité culturelle et à favoriser l'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE la Ville d'Otterburn Park accepte de s'associer à cet événement et commandite une mention d'honneur d'une valeur de 225 \$.

**RÉSOLUTION
2012-02-044**

VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA MAISON DES JEUNES QUATRE FENÊTRES

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park et la Maison des Jeunes Quatre Fenêtres ont signé le 29 août 2011, une entente de services afin d'offrir diverses activités aux jeunes âgés entre 12 et 17 ans;

CONSIDÉRANT que la Ville s'est engagée envers l'organisme, à lui verser le 1^{er} mars 2012, une aide financière de 25 000 \$, le tout conformément à ladite entente intervenue entre les parties;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation datée du 30 janvier 2012 adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE la Ville d'Otterburn Park verse une somme de 25 000 \$ à l'organisme la Maison des Jeunes Quatre Fenêtres représentant le paiement de la première subvention de l'année 2012;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette aide financière soient puisés à même le poste budgétaire subvention aux organismes 02-721-39-960.

**RÉSOLUTION
2012-02-045**

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – MONSIEUR CÉDRIC SAPINA GAUDREAU

Note de la séance :

Madame la conseillère Eve Sapina divulgue, séance tenante, son intérêt dans cette question et s'abstient de voter puisqu'elle est la mère du demandeur.

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park a reçu une demande de soutien financier de la part de monsieur Cedric Sapina Gaudreau, athlète dans la discipline du football, afin qu'il puisse participer au camp de formation élite de l'école de football Bruno Heppell;

CONSIDÉRANT que ce soutien financier a également pour but de l'aider dans la poursuite de son entraînement et l'atteinte de hauts standards dans la discipline;

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que l'un des objectifs de cette Politique est de favoriser la participation des otterburnois à des événements sportifs ou culturels d'envergure où l'excellence est mise à profit;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville d'Otterburn Park accorde une contribution financière de 100 \$ à monsieur Cedric Sapina Gaudreau afin de l'encourager à poursuivre sa carrière sportive;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette aide financière soient puisés à même le poste budgétaire subvention aux organismes 02-710-00-959.

**RÉSOLUTION
2012-02-046**

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - LA LÉGION ROYALE CANADIENNE – FILIALE
AUCLAIR # 121**

CONSIDÉRANT que l'organisme La Légion Royale Canadienne – Filiale Auclair # 121 organise une activité de financement soit, le *Kurling for kids* et des festivités pour souligner la Fête du Canada, le 1^{er} juillet prochain;

CONSIDÉRANT la Politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que l'un des objectifs de cette politique en matière d'entraide communautaire est d'encourager et de soutenir les groupes ou les intervenants qui œuvrent auprès des familles otterburnoises;

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que l'un des objectifs de cette Politique est d'encourager un organisme qui rend accessible ses activités à toute la population otterburnoise;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE la Ville d'Otterburn Park verse la somme de 200 \$ à cet organisme pour la tenue des deux activités;

QUE les fonds nécessaires au versement de cette subvention soient puisés à même le poste budgétaire subvention aux organismes 02-710-00-959.

**RÉSOLUTION
2012-02-047**

SOIRÉE-BÉNÉFICE – LE CHŒUR DE LA MONTAGNE – LE 17 FÉVRIER 2012

CONSIDÉRANT que l'organisme Le Chœur de la Montagne organisait le 17 février dernier à Mont-Saint-Hilaire, une soirée-bénéfice afin de célébrer ses 15 ans d'existence et invitait la Ville à y participer;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal autorise rétroactivement monsieur le maire, Gérard Boutin à participer à ce souper-bénéfice au coût de 100 \$;

QUE toutes les autres dépenses reliées à cette activité lui soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

**RÉSOLUTION
2012-02-048**

FUGUE EN ART MAJEUR – PARTICIPATION À LA HUITIÈME ÉDITION DE L'ÉVÈNEMENT

CONSIDÉRANT que l'organisme Fugue en art majeur propose aux Villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire et Otterburn Park, et aux Municipalités de Sainte-Madeleine, McMasterville et Saint-Jean-Baptiste de tenir une huitième activité artistique annuelle dans la région les 2, 3, 9 et 10 juin 2012;

CONSIDÉRANT que les objectifs de cette activité sont de mettre en valeur la créativité, l'originalité et la diversité de l'art sur le territoire des villes et municipalités participantes et de permettre la rencontre du public amateur d'art avec les artistes locaux dans leur atelier de création;

CONSIDÉRANT que cet organisme sollicite financièrement plusieurs villes et municipalités pour réaliser cette activité annuelle;

CONSIDÉRANT que des artistes otterburnois ont déjà fait savoir leur intention de participer encore cette année et de contribuer au financement de l'événement;

CONSIDÉRANT la Politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette Politique, la municipalité s'est engagée à offrir une vie culturelle de qualité aux familles otterburnoises;

CONSIDÉRANT la Politique culturelle en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette Politique, la municipalité s'est engagée à soutenir et enrichir l'identité culturelle et à favoriser l'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE la Ville d'Otterburn Park participe et collabore à l'événement, et accepte de verser la somme de 200 \$ à titre de contribution financière.

**RÉSOLUTION
2012-02-049**

ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU DÉPLOIEMENT EN MODE MULTI-CASERNE DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que les dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie*, particulièrement celles énoncées aux articles 8 et suivants, imposent à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, en liaison avec ses municipalités membres, à établir un schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie fixant, pour tout son territoire, les objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 8 de la susdite loi, ce schéma doit aussi être élaboré en conformité avec les orientations déterminées par le ministère de la Sécurité publique telles qu'apparaissant dans le règlement intitulé « Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie »;

CONSIDÉRANT les plans de mise en œuvre adoptés par chacune des municipalités membres de la M.R.C. visées par ce schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT que les recommandations du comité des directeurs des Services de sécurité incendie des municipalités ont été approuvées par le conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, par le biais de la résolution adoptée le 2 septembre 2010 et portant le numéro 10-09-239;

CONSIDÉRANT que les principes adoptés dans le cadre des plans de mise en œuvre (PMO) par les municipalités participantes relativement au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie ont été considérés;

CONSIDÉRANT que les travaux des Villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Saint-Basile-le-Grand, Otterburn Park et la Municipalité de McMasterville, membres de la M.R.C., ont résulté à un ensemble de recommandations formulées en fonction des objectifs deux (2) et trois (3) de conformité établie par le ministre de la Sécurité publique dans le cadre de ses orientations et du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park autorise le maire ou en son absence, le maire suppléant et la greffière à signer l'entente relative au mode de déploiement multi-caserne, entre les Villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Saint-Basile-le-Grand, Otterburn Park et la Municipalité de McMasterville concernant le mode de déploiement multi-caserne des Services de sécurité incendie pour le combat des incendies suivant les modalités et les conditions prévues à l'entente, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était entièrement retranscrite.

**RÉSOLUTION
2012-02-050**

**NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME POUR LA
PÉRIODE DU 20 FÉVRIER AU 31 DÉCEMBRE 2012**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal peut créer les commissions et les comités qu'il juge utile et nommer leurs membres;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau membre au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE monsieur Pierre Simard soit nommé à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme pour la période du 20 février au 31 décembre 2012.

**RÉSOLUTION
2012-02-051**

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE –
1^{RE} EDITION DU TOURNOI DE HOCKEY MULTI-CASERNE**

CONSIDÉRANT qu'un tournoi de hockey se tiendra le 21 février 2012, à l'initiative du Service de sécurité incendie de la Municipalité de McMasterville, pour l'ensemble des pompiers des Villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Saint-Basile-le-Grand, Otterburn Park et la Municipalité de McMasterville;

CONSIDÉRANT que les frais d'inscription des pompiers otterburnois sont de 300 \$;

CONSIDÉRANT que les deux tiers desdits frais seront assumés par l'Association des pompiers de la Ville d'Otterburn Park et/ou les pompiers de la Ville d'Otterburn Park et le dernier tiers, par la Ville elle-même sans dépasser un montant de 100 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service sécurité incendie de la Ville formulée dans sa fiche de présentation adressé aux membres du conseil municipal en date du 16 février 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

QUE le conseil municipal autorise le paiement du tiers des frais d'inscription à ce tournoi des pompiers de la Ville d'Otterburn Park jusqu'à concurrence de 100 \$.

**RÉSOLUTION
2012-02-052**

ACHAT DE DEUX MOTEURS ÉLECTRIQUES – LES ÉQUIPEMENTS TWIN (1980) LTÉE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – APPROPRIATION À PARTIR DU FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics a acheté deux moteurs électriques de l'entreprise Les Équipements Twin (1980) Ltée au coût de 8 121,83 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de payer ces équipements à même l'appropriation au fonds de roulement de la Ville, en soustrayant la TPS et la TVQ au montant de 353,20 \$;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

D'APPROPRIER la somme de 7 768,63 \$ du fonds de roulement 03-800-10-000 pour l'année 2012, somme remboursable sur une période de dix ans à compter de la présente et servant au paiement des deux moteurs électriques.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h58 à 21h59 :

Madame Danielle Lavoie

Gaz de schiste

Madame Lavoie dépose une pétition contenant 2 300 signatures concernant le gaz de schiste.

Elle fait part des attentes du Regroupement citoyen d'Otterburn Park sur les gaz de schiste face au conseil municipal.

Elle remercie le conseil municipal de l'adoption de résolutions : frais de location du film « gaz line » et gratuité de la salle du centre communautaire et culturel de la Pointe-Valaine etc., concernant le même sujet. Elle considère que la Ville est souvent absente lors d'audiences, de réunions, de rencontres diverses toujours sur ce sujet. Le regroupement souhaite l'appui public de la Ville et sa solidarité envers les autres villes. Le regroupement souhaite utiliser les outils de communication de la Ville pour publier son message.

Dépôt :

- CD-ROM contenant les signatures de citoyens refusant l'accès au territoire d'une municipalité adressées aux gazières pour les locataires et propriétaires de terrains résidentiels;
- Texte lu par madame Lavoie portant sur les démarches entreprises par le regroupement en regard du refus d'accès des gazières sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park;
- Résolutions municipales portant sur la position de divers organismes publics eu égard au gaz de schiste;
- Formulaire de signature « Déclaration et requêtes de conseillers, conseillères, maires et mairesses du Québec et Amendements proposés au projet de Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection ».

Monsieur Pierre Gaulin

Gaz de schiste

Il fait état des problématiques vécues dans d'autres villes.

Monsieur Luc Larivée

Gaz de schiste

Le gouvernement a adopté un projet de Loi concernant l'utilisation de l'eau potable sans y inclure les eaux utilisées par les pétrolières, les gazières et les minières.

Monsieur Gilles Caron

Zone P-101

La zone P-101 est-elle un parc? La Ville veut-elle changer le zonage pour permettre la construction résidentielle? Il faut protéger le côté champêtre, environnemental de notre Ville et ne pas accepter des constructions dans les parcs de la Ville.

Madame Chantal Lussier

Zone P-101

Il n'y a pas énormément de parcs à Otterburn Park. Elle souhaiterait que la zone P-101 conserve son caractère de parc.

Stationnement au 315, chemin Ozias-Leduc

Le stationnement au 315, chemin Ozias-Leduc est insuffisant pour l'implantation d'un restaurant, mais souhaiterait l'ouverture de ce type de commerce pour permettre la création d'emplois.

Francine Bernard

Gaz de schiste

Si les membres du conseil municipal ne participent pas aux événements et activités sur les gaz de schiste, vous nous obligerez à être plus persistants pour nous assurer que notre Ville est représentée par au moins un élu à différentes instances.

Madame France Mercille

Gaz de schiste

Elle informe le conseil municipal à l'effet qu'elle a réalisé un film sur les gaz de schiste et les convie à venir, mardi prochain, le visionner.

Madame Suzanne O'Neill

Gaz de schiste

Pourquoi aucun élu de la Ville d'Otterburn Park n'est présent lors de rencontres portant sur les gaz de schiste. Elle ne sent pas l'implication du conseil municipal dans ce dossier.

**RÉSOLUTION
2012-02-053**

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE la présente séance soit et est levée à 22h00.

Gérard Boutin
Maire

Julie Waite
Greffière